

**NOTICE**  
**Bovilis Lungworm, suspension buvable pour veaux**

**1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 Boxmeer, Pays-Bas  
représenté par: MSD Animal Health SPRL – Clos du Lynx 5 – 1200 Bruxelles

Fabricants responsable de la libération des lots:

MSD Animal Health UK, Ltd.– Walton Manor – Walton – Milton Keynes – Bucks MK7 7AJ – UK  
Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 Boxmeer, Pays-Bas

Irradiation:

Department of Radiopharmaceutics – Addenbrooks Hospital – Cambridge – UK  
Northampton General Hospital, Cliftonville, Northampton NN1 5BD, UK

**2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Bovilis Lungworm, suspension buvable pour veaux

**3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)**

Vaccin aqueux contenant au moins 1000 larves vivantes par dose (25 ml) de *Dictyocaulus viviparus* de stade 3, stérilisées par irradiation, dans un tampon phosphate.

**4. INDICATION(S)**

Immunisation active visant à réduire les signes cliniques et les lésions associés à la bronchite vermineuse due à *Dictyocaulus viviparus*.

Début de l'immunité: 2 semaines.

L'immunité contre les vers pulmonaires se maintient d'une saison à l'autre grâce à l'exposition aux stades larvaires, qui se produit dans la plupart des cas lors du pâturage de prairies normales.

**5. CONTRE-INDICATIONS**

Le vaccin ne peut pas être administré aux veaux présentant des symptômes de maladie, en particulier des symptômes indicatifs d'une pathologie respiratoire.

**6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Il est possible que les animaux traités avec le vaccin présentent de la toux pendant 7 à 10 jours après l'administration. Cette toux est transitoire et dépourvue d'effets nocifs.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

**7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Veaux.

## 8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

### *Primovaccination:*

Immédiatement avant utilisation, agiter le vaccin et administrer oralement 1 dose (25 ml = 1 flacon) de vaccin Bovilis Lungworm non dilué aux veaux âgés d'au moins 2 semaines.

Répéter l'administration après 4 semaines.

Afin d'établir une immunité suffisante, il est nécessaire d'attendre 2 semaines après la seconde dose de Bovilis Lungworm avant de lâcher les veaux dans une prairie infestée. Le fait de mettre les animaux en prairie après ce délai les expose à une contamination naturelle qui entretient l'immunité.

### *Vaccination de rappel:*

Une dose unique avant chaque saison de pâture renforcera l'immunité en cas d'absence d'exposition (par exemple lors d'utilisation extensive d'anthelminthiques ou d'utilisation de prairies réservées ou exemptes de contamination pendant la majeure partie de la saison de pâture).

## 9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

-

## 10. TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

## 11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C). À conserver à l'abri du gel.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après « EXP. : ».

## 12. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

### Mises en garde particulières pour chaque espèce cible:

Il est nécessaire de vacciner tous les animaux de l'exploitation. Jusqu'à 14 jours après la 2e vaccination, protéger les animaux d'une infestation potentielle par des vers pulmonaires en les gardant à l'étable (ne pas les nourrir avec de l'herbe contaminée).

Ne pas laisser des animaux vaccinés dans la même prairie que des veaux non vaccinés.

### Précautions particulières d'emploi chez l'animal :

Administrer uniquement à des veaux en bonne santé.

### Gravidité et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été démontrée pendant la gestation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions : Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Pendant une certaine période avant la vaccination, en fonction de la durée d'activité de l'anthelminthique utilisé vis-à-vis de *Dictyocaulus viviparus* (par exemple rémanence faible ou importante, activité prolongée) et jusqu'à 14 jours après la 2ème administration du vaccin, ne pas administrer d'anthelminthiques actifs contre *Dictyocaulus viviparus*.

**Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :**

Aucun autre symptôme connu que ceux décrits en rubrique 6. en cas de doublement de la dose.

**Incompatibilités :**

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires

**13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Prendre les précautions nécessaires afin d'assurer que le produit ne se retrouve pas dans l'environnement. Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

**14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE**

Octobre 2021

**15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Conditionnement de 1 flacon ou 12 flacons en verre hydrolytique de type III avec bouchon à vis métallique doublé de PEP de 30 ml contenant 1 dose de vaccin (25 ml).

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**Numéro d'enregistrement:** BE-V163414

**Mode de délivrance:** A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.